



GADSECA
UDVN 06
Groupement des Associations de Défense des
Sites de l'Environnement de la Côte d'Azur
Affiliée à l'URVN



PROJET LGV PACA : UNE COORDINATION D'ASSOCIATIONS MEMBRES DES COTER (COMITES TERRITORIAUX)

Communiqué de presse

7 septembre 2011

Dans le cadre du projet LGV PACA et à l'aube de la concertation que lance RFF de septembre à décembre 2011, les associations membres des instances de concertation : les Comités Territoriaux COTER 13, 83 et 06 se sont réunies pour assurer une coordination de leurs positions. Elles affirment la volonté de travailler ensemble et souhaitent faire part dans ce cadre de leurs demandes communes concernant le projet.

Une concertation véritable

Les associations membres des COTER signataires du présent communiqué considèrent que la concertation autour du projet LGV PACA doit être réalisée dans la plus grande transparence conformément à ce qui avait été acté dans la charte. Pourtant, en l'état actuel des choses, elles déplorent la façon dont est menée celle-ci et considèrent qu'une véritable concertation ne pourra pas être réalisée dans les délais aussi restreints qui sont imposés. Les associations participantes exigent donc une réelle concertation autour du projet et demandent que les délais de celle-ci soient allongés afin de permettre aux acteurs de participer de façon constructive.

Les associations déplorent également le manque d'information autour du projet en dépit de demandes réitérées. En tant que membre des COTER, instances de gouvernance au niveau départemental, elles considèrent primordial que l'ensemble des membres du Coter puisse disposer de l'ensemble des documents afin de leur permettre de faire des choix éclairés et d'être en capacité d'émettre des contre-propositions. Elles demandent aussi à ce que l'ensemble des documents préparatoires des réunions des COTER leur soient envoyés systématiquement 15 jours avant la date des réunions afin de laisser un temps d'analyse et de travail suffisant et indispensable pour les participants. Elles demandent-également une mise à disposition immédiate des documents remis aux-Comités de Pilotage (COFIL) et d'une manière générale elles souhaitent être informées de l'ensemble des éléments qui seront abordés et discutés dans les différentes instances de gouvernance et de concertation.

Les associations participantes demandent que les conclusions des groupes de travail géographiques fassent l'objet de synthèses départementales au fur et à mesure de l'avancement de leurs réunions. Ces documents de synthèse devront être diffusés avant les réunions suivantes à l'ensemble des groupes géographiques et aux COTER afin de permettre une cohérence et une synergie entre les groupes en donnant une vision globale et pertinente des enjeux liés au choix des fuseaux de passage.

Oui à une nouvelle infrastructure

L'ensemble des associations participantes reconnaissent l'insuffisance de la ligne actuelle et la nécessité de réalisation d'une nouvelle infrastructure en région PACA qui, au minimum, doublerait la capacité actuelle entre Marseille et Nice en desservant Toulon.

La nécessaire protection de l'environnement en vue du développement durable

Cette réalisation devra se faire dans un souci constant du développement durable et de la protection de l'environnement naturel et humain, conformément aux conclusions des groupes de travail thématiques de la précédente phase de concertation et, notamment, en conformité avec les points 3 et 4 de la décision ministérielle du 29 juin 2009, à savoir :

« Le projet doit s'inscrire dans le respect d'un territoire très contraint qu'est celui de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, avec son relief, ses espaces naturels, ses paysages remarquables, ses précieuses régions agricoles et viticoles et ses espaces urbanisés. »

« Il empruntera les lignes ou emprises existantes. A défaut, des solutions d'enfouissement seront massivement privilégiées pour protéger les riverains, la biodiversité, les espaces remarquables ainsi que les exploitations agricoles et viticoles. »

Préférer les gares en centre-ville

Les associations participantes sont opposées à la création de gares en zone rurale qui entraîneraient le développement de nouvelles urbanisations et la fragmentation du territoire, et demandent à ce que dans la mesure du possible, soient privilégiées les gares intermodales en centre-ville permettant ainsi l'interconnexion avec les réseaux de TER et de transports en commun.

Prendre en considération le fret et la logistique

La coordination des associations membres des COTER demandent expressément à ce que les études, réflexions et analyses intègrent les questions du fret et de la logistique urbaine dans notre région.

Développer les TER

Les associations participantes demandent dans les meilleurs délais, prochain CPER, un Transport Express Régional performant pour répondre aux besoins des usagers partout où cela est possible sans dépendre du projet LGV.

Signataires de ce communiqué

Groupe interdisciplinaire de réflexion sur les traversées sud-alpines et l'aménagement du territoire maralpin (GIR Maralpin) : membre du COTER 06 : 04 93 35 35 17

Stop Nuisances Cuers : membre du COTER 83 04 94 48 56 75

Toulon Var Déplacements : 06 18 16 31 27

Union Départementale Vie et Nature 13 (UDVN 13) : membre du COTER 13 : 04 91 53 10 35

Union Départementale Vie et Nature 83 (UDVN 83) : 04 94 05 61 10

Union Départementale Vie et Nature 06 (UDVN 06) : membre du COTER 06 : 04 93 41 01 22

Union Régionale Vie et Nature France Nature Environnement PACA (URVN FNE PACA) : 04 91 33 44 02